

*République Française*  
*Département d'Indre-et-Loire*  
**SIAEP DE MARRAY LA FERRIERE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
**Séance du mardi 18 mars 2025**

<b>Membres en exercice</b> : 12	Date de la convocation : 06/02/2025
<b>Présents</b> : 10 <b>Excusés représentés</b> : 1 <b>Absents/excusés</b> : 1 <b>Votants</b> : 11	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, 18 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BESNIER,</i> <b>Présents</b> : Jean-Jacques BESNIER, Gilles BOUTILLIER, Philippe CAPON, Alexandre CHAMINADOURE, Stanislas CLOUET-D'ORVAL, Françoise CUVIER, Pascal DUBOIS, René LAVAINÉ, Jean-Marc PAPIN, Stéphane VERDIER <b>Excusés et représentés</b> : Jean LEDDET par Stanislas CLOUET-D'ORVAL <b>Excusés</b> : Yannick LASNE <b>Absents</b> :
<b>RESULTAT DU VOTE</b> : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Secrétaire de séance</b> : Stéphane VERDIER

**DE\_2025\_02**

**Objet : Affectation des résultats 2024**

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, constatant qu'il laisse apparaître, après reprise de résultats de l'exercice :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de ..... 418 485,08 €
- Un excédent cumulé d'investissement de ..... 177 572,58 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de ..... 11 700,00 €

**décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :**

A titre obligatoire,

Affectation au compte 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement à la section d'investissement .....	0,00 €
Affectation complémentaire au 1068 pour couvrir les restes à réaliser en dépenses d'investissement .....	0,00 €
<b>Affectation totale au 1068 .....</b>	<b>0,00 €</b>

Solde disponible,

<b>Affectation en excédent reporté de fonctionnement (R 002) .....</b>	<b>418 485,08 €</b>
<b>Affectation en excédent reporté d'investissement (R 001).....</b>	<b>177 572,58 €</b>
<b>Reste à réaliser en dépenses d'investissement.....</b>	<b>11 700,00 €</b>

Pour extrait, copie conforme,  
La Ferrière, le 19 mars 2025  
Le Président,

*Acte rendu exécutoire après transmission  
au représentant de l'Etat le 19/03/2025,  
réception le 19/03/2025 et affichage,  
publication, notification le 19/03/2025*



Jean-Jacques BESNIER